

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 225-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2015.RRGR.879

Déposée le: 07.09.2015

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: UDC (Sutter, Langnau i.E.) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 09.09.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif:



Asile: clarifier les faits pour mener un débat objectif

Il ne peut y avoir de débat objectif sur les dysfonctionnements de l'asile sans données pertinentes. Cela vaut en particulier pour les charges et les coûts que doivent assumer le canton et les communes. Une fois ces données connues, il faudra prendre des mesures pour résoudre les dysfonctionnements.

Le Conseil-exécutif est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien les requérants et requérantes d'asile, les personnes admises provisoirement et les réfugiés et réfugiées reconnus ont-ils coûté au canton (administration, encadrement, soins), en tout et en moyenne par personne (pour chaque groupe) en 2013, 2014 et au premier semestre 2015 ?
2. Combien les programmes d'occupation destinés aux requérants et requérantes d'asile, aux personnes provisoirement admises et aux réfugiés et réfugiées reconnus ont-ils coûté au canton en 2013, 2014 et au premier semestre 2015 et combien de personnes ont bénéficié de tels programmes ?

3. A combien le Conseil-exécutif estime-t-il les coûts supplémentaires nécessaires pour assurer la sécurité dans les centres cantonaux d'accueil et à leurs abords immédiats ?
4. A combien le Conseil-exécutif estime-t-il les coûts subséquents (intégration, aide sociale, etc.) étant donné que les personnes relevant de l'asile sont de plus en plus nombreuses ?
5. Est-il vrai que tous les requérants d'asile mineurs non accompagnés sont attribués à une commune indépendamment de leur lieu d'hébergement ?

Motivation de l'urgence : l'afflux de personnes vers l'Europe et la Suisse se poursuit et il faut rapidement se faire une idée des coûts qui incombent aux cantons et aux communes afin de procéder à la planification nécessaire.

- Direction de la police et des affaires militaires